

# Vivre à Arbin

## Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°110

Bien cher Albinus,

Lundi 16 février s'est tenue la 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil Municipal de l'année 2015. Le moins que l'on puisse dire, celle-ci n'avait pas attiré beaucoup d'élus. Seuls 8 conseillers étaient présents. Mmes Onno et Perek et MM. Blanchet et Domenget avaient donné pouvoirs. Mmes Robin et Pilleux et M. Guédikian étaient absents. Le Maire demande l'accord du Conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour : Prêt gratuit des salles communales aux candidats aux élections départementales des 22 et 29 mars prochains. Accord à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil du 24 novembre est approuvé à l'unanimité. Le Maire demande que les retardataires veuillent bien signer le procès-verbal à la fin de la séance. Cela signifie-t-il que certains ne seraient pas passés en Mairie depuis 3 mois ? Bravo, c'est fou ce que les affaires de la Commune intéressent !

\*\*\*

### 1. - Cœur de Savoie - Rapport de la CLETC du 20/10/2014 :

Suite à la mise en place de Cœur de Savoie il a été créé une Commission Locale Chargée de l'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) entre les Communes et Cœur de Savoie. Cette commission, au sein de laquelle Arbin est représentée par le Maire, s'est réunie le 20/10/2014 pour examiner les modalités de transfert de la compétence périscolaire depuis Cœur de Savoie vers les Communes de St Pierre d'Albigny, Fréterive, St Jean de la Porte et Cruet et dans le cadre de l'harmonisation intercommunale de la prise en charge par Cœur de Savoie de la partie fixe de l'aide financière versée à l'ADMR de St Pierre d'Albigny. A l'issue de cette réunion la commission a arrêté ces propositions à l'unanimité, moins une abstention le Maire d'Arbin. Le Conseil doit maintenant confirmer par un vote. S'en suit une longue discussion. On peut effectivement se poser la question : d'un côté on parle d'harmonisation et de l'autre certaines communes veulent conserver une ou des compétences ? Pour le moins bizarre. Si j'ai bien compris il n'y aurait pas non plus harmonisation pour la compétence pompiers (SDIS). Le Maire ne cache pas son courroux, parlant même de « copinage ». Il demande des réunions plus fréquentes de la CLETC, une révision annuelle de chaque transfert en fonction du coût et le respect du principe d'équité et de solidarité entre toutes les communes. A l'unanimité des présents et pouvoirs le Conseil, sur proposition du Maire, décide de s'abstenir.

### 2 - Convention Cadre CNFPT :

Les communes financent la formation professionnelle à travers une cotisation versée au CNPTF. Toutefois certaines formations demeurent payantes, de même que l'annulation ou l'absentéisme entraînent des pénalités. Il y a lieu de signer une convention avec le CNFPT renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Accord à l'unanimité.

### 3 - Crédits d'Investissements 2015 :

La délibération 34/2014 prise le 24/11/2014 relative à l'enveloppe des crédits d'investissements 2015 est erronée. Le Trésor Public, sur intervention des services de la Préfecture, demande de

rectifier. Le nouveau montant, dans l'attente du vote du budget, est de **25 000€**. Au cours de cette brève discussion on apprend que la Commune a engagé des travaux à l'école pour un montant avoisinant les **30 000€** pour la pose de volets roulants. Qui, quand, comment a été prise cette décision ?

#### **4 - Constitution d'avocat - Affaire association APAIR :**

Selon la délibération 31/2014 il était demandé à l'association (qui voulait faire ériger une statue) de remettre en l'état les parcelles en zones NDz et Udz et de rembourser à la Commune les frais engagés par celle-ci dans le cadre de ce litige. Le Maire indique qu'il y a lieu d'assigner l'association auprès du Tribunal de Grande Instance de Chambéry (et non l'inverse comme indiqué dans le compte rendu !) pour faire exécuter cette délibération. Accord à l'unanimité pour retenir M<sup>o</sup> Galliard pour défendre la Commune. Il n'y avait pas mal de temps que la Commune n'avait pas engagé de procédure, voilà enfin un nouvel os à ronger.

#### **5 - Gratuité des salles : élections départementales, régionales et nationales :**

Le Maire propose de mettre gratuitement à la disposition des candidats aux élections, qui en feront la demande écrite, les salles de la Commune. Accord à l'unanimité.

#### **6 - Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :**

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption dans les ventes suivantes :

- Commune de Montmélian/E. Jouve (parcelles AD137, AH50/54/55 la Carronière)
- Leleu/Simon (parcelle AA487 Grande Rue)
- Grenobloise Aménagement Foncier/ H. Sélam (parcelle AA487 La Serve)
- Grenobloise Aménagement Foncier/ S. Acarer (parcelle AA485 La Serve)
- Brochard/ Brun. Bonnet (parcelle AA135 Grande Rue)
- SCI Laure/P. Cardot (parcelle AH 75/77 chemin des Fusillés)
- SCI Laure/ G. Tchilingarian (parcelle AH75/77 chemin des Fusillés)

A noter la demande d'explications sur le droit de préemption réclamée par une conseillère. Albinus, à quoi servent donc ces réunions préparatoires si riches dont on ne cesse de nous parler ?

Il est 21h00, la séance est levée.

Albinus, naïvement je pensais que l'on aurait pu nous informer sur :

- Les premiers éléments sur le budget 2015.
- Les investissements prévus puisque rien n'a été dit lors des vœux.
- Les raisons de l'abattage massif d'arbres sur le territoire de la Commune (Mérande, maison M.Ladiré, rue de la Déserte, salle des fêtes etc...)
- Les activités périscolaires.

Et bien d'autres choses encore... mais Albinus certains sujets doivent, sans doute, rester privés. On est bien loin d'une démocratie participative ! Faut pas rêver.

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Mars 2015